

Ordre du jour :

Approbation compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur Le Maire demande le rajout de deux délibérations

- 1) Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'Article L2121-15 du CG/CT
 - 2) Délibération 1 : Avis du conseil municipal concernant le projet des éoliennes pour l'enquête publique
 - 3) Délibération 2 : Subvention pour les 48h00 de la création
 - 4) Délibération 3 : Adhésion Géoloire Adressage
 - 5) Délibération 4 : Limitation de vitesse dans le village
 - 6) Délibération 5 : Renouvellement de la convention SAGE
 - 7) Délibération 6 : Transfert du département à la commune de l'ancienne départementale D64 « Le Vernay »
- Questions diverses

1) Désignation du Secrétaire de séance conformément à l'Article L2121-15 du CG/CT

On est obligé de désigner un secrétaire de séance pour toutes les réunions de conseil
Cédric CHEVRON est désigné pour ce conseil.

2) Délibération 1 : Avis du conseil municipal concernant le projet des éoliennes pour l'enquête publique

Messieurs THIVILLIER Patrick, CHEVRON Cédric, DOUDIES Jean-Noël, et Madame BOCHARD Hélène étant concernés à titre privé, ne prennent pas part au débat ni au vote et sortent de la salle.

Résultat du vote :
Abstention 0 (zéro)
Pour 3 (trois)
Contre 4 (quatre)

Beaucoup de questions se posent et des réserves sont donc émises :
Bruit réel après installation,
Démantèlement total,
Retombées économiques à la baisse pour la commune,
Garanties sur la remise en état dans le cas d'une énorme tempête/Vétusté du site,
Gestion des chemins par rapport au trafic des voitures éventuellement,
Risque de déclassement de la commune,
Dévalorisation du prix des habitations,

Enquête publique jusqu'au 15/12/2021.

3) Délibération 2 : Subvention pour les 48h00 de la création

Les Musées de la Cravate et du Textile de Panissières et Musée du Tissage et de la Soierie de Bussières demandent une subvention minimum de 60 euros aux communes qui font partie de « Terre de tisseur, terre d'excellence » pour l'organisation de l'événement « Les 48 h de la Création textile ».

Délibération adoptée

4) Délibération 3 : Adhésion Géoloire Adressage

Avantage : Tout passera par cette convention pour mettre l'adressage à jour

Base d'adresse nationale et locale

Tout changement d'adresse est transmis à Géoloire qui fera le nécessaire pour mettre à jour également dans les systèmes d'adressage de GPS.

Adhésion pour 6 ans avec tacite reconduction pour un an à la fin de la période des 6 ans.

Délibération adoptée

5) Délibération 4 : Limitation de vitesse dans le village

Un radar pédagogique est déjà installé.

Un deuxième va l'être sur la Route Départementale, une autorisation a été demandée et acceptée par le Département.

La vitesse dans le bourg va être limitée à 30 km/h à partir du 01/01/2022.

On va garder les STOP

Délibération adoptée

6) Délibération 5 : Renouvellement de la convention SAGE

Contrat à renouveler pour 6 ans

Contribution de la commune : 284 euros par an

Ok pour renouvellement

Délibération adoptée

7) Délibération 6 : Transfert du département à la commune de l'ancienne départementale D64 « Le Vernay »

On a la possibilité de demander au Département de rétrocéder cette route (qui est un délaissé) à la commune qui pourra alors en faire ce qu'elle veut

On pourrait alors la fermer et la remettre en état pour s'en servir comme parking par exemple lors de la rando ou alors la réhabiliter pour la rando.

Cela éviterait les dépôt sauvages

Délibération adoptée

Questions diverses :

- Faire faire des devis pour mettre un grillage pour les pigeons car dangereux de le faire nous-mêmes
- Mettre les numéros de téléphone des agriculteurs sur illiwap pour que les gens puissent les appeler en cas de neige (appeler Cedric CHEVRON au 0675184722 ou Alexandre CHERBLANC au 0642119457)
- Travaux de fibre devraient démarrer en Janvier-Février 2022

Fin du conseil à 21h45 – Date du prochain conseil le 10/12/2021 à 19H00.